

## COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT REUNION DU 22 MARS 2007

**Le gouvernement, réuni le 22 mars 2007, a adopté des projets de délibération et a pris des arrêtés.**

### **Impôt : le 1<sup>er</sup> tiers repoussé au 30 avril**

Pour des raisons techniques informatiques, une partie des avis du premier tiers 2007 de l'impôt sur le revenu 2006, n'a pu être éditée dans les délais. Environ 1 200 foyers fiscaux sont concernés et des avis édités en urgence seront expédiés dans les plus brefs délais. Toutefois, compte tenu de la proximité de la date d'échéance du premier tiers, fixée au 31 mars, le gouvernement a préféré la reporter au 30 avril 2007 pour l'ensemble des foyers fiscaux.

### **Le projet de construction de la maison de l'enfance polyhandicapée avance**

Les infrastructures d'accueil des enfants polyhandicapés sont nettement insuffisantes en Nouvelle-Calédonie. C'est pourquoi une Maison de l'enfance polyhandicapée sera construite, par la Nouvelle-Calédonie, à Nouville, à proximité du Centre hospitalier Albert Bousquet, à Nouméa. Elle comportera 30 places en internat et 10 en demi-pension sur une surface globale d'environ 3 000 m<sup>2</sup>.

Plusieurs étapes ont été franchies dans l'élaboration du projet. La dernière était le lancement du concours de maîtrise d'œuvre. Le gouvernement a fixé la composition du jury qui choisira le maître d'œuvre pour la réalisation de cet établissement. Le jury se réunira le 11 avril 2007 pour désigner le lauréat du concours.

### **Sauvegarde des entreprises : nouvelles mesures de procédure**

Le gouvernement a adopté un projet de délibération portant mesures de procédure en matière de sauvegarde des entreprises. Ce texte a pour objet de doter la Nouvelle-Calédonie du dispositif approprié permettant l'application des nouvelles règles de traitement des difficultés des entreprises, issues de la loi du 26 juillet 2005 de sauvegarde des entreprises.

Cette loi a profondément rénové la législation relative au traitement des entreprises en difficulté (jusqu'alors régi par des lois de 1984 et 1985). L'ancien dispositif était devenu inadapté à l'économie actuelle.

Les nouvelles dispositions permettent d'appréhender les difficultés de l'entreprise dès qu'elles deviennent prévisibles et de recourir à des procédures diversifiées dont les conditions d'ouverture sont élargies. La souplesse et la rapidité des procédures doivent permettre, dès qu'un débiteur justifie de difficultés susceptibles de conduire à la cessation des paiements, la réorganisation de l'entreprise afin de permettre la poursuite de l'activité économique, le maintien de l'emploi et l'apurement du passif.

Il est à noter que les procédures de redressement et de liquidation judiciaire déjà ouvertes au 1<sup>er</sup> janvier 2006 restent, sauf exceptions prévues par la loi, soumises aux dispositions légales antérieures et, pour les dispositions procédurales, à la délibération n° 335/CP du 22 septembre 1994 relative au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises.

### **Matières premières et emballages : 16 entreprises exonérées de TGI**

Les entreprises locales de transformation bénéficient d'un régime fiscal privilégié à

l'importation des matières premières et emballages qui peut être accordé pour une durée de 5 ans. L'entreprise agréée bénéficie alors d'une exonération de TGI (taxe générale à l'importation) sur les matières premières et les emballages qu'elle importe pour les besoins de sa production.

Seize entreprises locales ont ainsi fait l'objet d'agrément, de renouvellements et de transferts d'agrément.

### **Un accord avec le WWF**

Le gouvernement a habilité la présidente à signer un accord cadre avec le WWF-France (World Wildlife Fundation) dans le domaine des systèmes d'informations géographiques et de la télédétection. Cet accord permettra à WWF d'utiliser les données détenues par la Nouvelle-Calédonie et, en retour, de les abonder du fruit de ses études. Initiés en 2001 dans le cadre du programme de conservation des forêts sèches, les travaux du WWF concernent à présent les écosystèmes récifaux, l'écosystème "eau douce" et devraient concerner prochainement les forêts humides.

### **Une convention pour les images Spot**

Entre 2004 et 2006, dans le cadre d'une étude sur les zones dégradées par l'activité minière, la Nouvelle-Calédonie, a acquis les images réalisées par le satellite Spot-5. Celles-ci pourront être utilisées par les provinces qui le souhaitent, sans excédent de prix, grâce une extension de licence d'utilisation autorisant les services provinciaux à en bénéficier. Une convention sera signée à cet effet avec les provinces Sud et Nord qui en ont fait la demande.

### **Les concours à l'OPT**

Des concours externes, internes et réservés et des examens professionnels auront lieu à compter du 30 juin 2007 à Nouméa et dans les deux autres provinces, pour le recrutement de neuf inspecteurs d'exploitation, de neuf inspecteurs techniques, de 22 contrôleurs, de 3 contrôleurs divisionnaires et de 3 chefs techniciens du cadre territorial des postes et télécommunications.

### **Modification de la présentation des grilles indiciaires**

Le gouvernement a pris un arrêté pour instaurer des grilles indiciaires de rémunération fixées en échelles-lettres. En effet, le congrès de la Nouvelle-Calédonie a adopté le 13 décembre 2006 deux délibérations mettant en place une grille indiciaire dont certains échelons font référence à des rémunérations fixées en échelles-lettres et non en point INM comme auparavant.

### **Exonération de taxes pour les programmes du FSH**

Le gouvernement a accordé au Fonds Social de l'Habitat l'exonération des droits proportionnels à l'enregistrement et de la taxe de solidarité sur les services sur les travaux de viabilisation et de construction pour la réalisation de six programmes immobiliers portant sur un total de 134 logements locatifs dans le secteur intermédiaire :

- « Kaméré presqu'île » à Kaméré
- « Haendel 2 » à Koutio
- « Tchaïkovski » à Dumbéa
- « Ampère » à Koutio
- « Piaf » à Koutio
- « Vivaldi » à Dumbéa

### **Garantie pour l'emprunt de la SEM Agglo**

Le gouvernement a habilité la présidente à signer la garantie d'un contrat de prêt entre la CDC (Caisse des dépôts et Consignations) et la SEM de l'agglomération, d'un montant de 3.000.869.332 CFP pour financer les programmes 2004 à 2006 de construction de logements sociaux (Kaméré 10).

### **Subventions**

Le gouvernement a accordé un certain nombre de subventions :

-  Au titre des interventions agricoles diverses

- Chambre d'agriculture : 2.564.800 F
- Association Fête du Lagon : 1.500.000 F
- Syndicat d'initiative de Sarraméa : 300.000 F
- Société Calédonienne d'Ornithologie : 1.000.000 F
- Club canin du Mont-Dore : 300.000 F
- Club d'éducation et de sport canin : 200.000 F
- Société Française d'Ichtyologie : 1.200.000 F
- ✚ Au titre des interventions économiques générales
- Association Fête du Lagon : 500.000 F
- Association Lifou Tourisme : 500.000 F
- Association Lucilla Hnapalu : 500.000 F
- Association paroissiale St Pierre Chanel : 500.000 F
- Association pour la Sauvegarde de la Nature : 2.600.000 F
- Association Symbiose : 1.200.000 F
- Centre d'Initiation à l'Environnement : 1.500.000 F
- Fédération des Oeuvres Laiques : 2.000.000 F
- Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir-NC : 600.000 F
- Association régionale de l'IHEDN  
(Institut des hautes études de défense nationale) : 800.000 F
- Université de Nouvelle-Calédonie : 1.000.000 F (publication des conclusions du colloque  
sur le droit de l'environnement)
- Comité de lutte contre le sida : 100.000 F

## Divers

- Le gouvernement a approuvé par arrêté le transfert à Gan Assurances Vie d'une partie du portefeuille de contrats de la société Gan Pacifique Vie.
- Dans le cadre de la taxe de « contribution pour déprédation de voirie » qui est imposée aux exploitants miniers, en raison du roulage effectué sur les routes classées (territoriales, provinciales ou communales), la somme revenant à la commune de Koumac pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2006 est fixée à 245.553 CFP, la part de la commune de Thio est de 2.687.979 CFP et celle de la province Sud est de 6.812.952 CFP.
- Après 49 autres entreprises, la société LCTP Sarl qui intervient comme sous-traitant de Dumez-Vinci, sur le site de construction de l'usine de Goro Nickel, est autorisée à faire effectuer à ses salariés locaux des horaires de travail pouvant atteindre une durée maximale absolue de 60 heures par semaine.
- Comme les autres compagnies aériennes, Air Calédonie domestique a soumis son programme d'exploitation du 26 mars au 28 octobre 2007 au gouvernement qui l'a approuvé.
- Le gouvernement a désigné la composition nominative du comité d'organisation sanitaire et sociale (C.O.S.S) de la Nouvelle-Calédonie.